



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070495

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

Extension du système vidéo surveillance urbain. Autorisation

M. Henri PONS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a mis en place depuis 2005 des caméras de vidéo surveillance urbaine, exploitées par la Direction de la Voie Publique à l'aide d'un Réseau à Intégration de Service (RIS).

Compte tenu de la qualité des services obtenus par ce dispositif la ville de Bordeaux souhaite l'étendre.

La Ville de Bordeaux est en effet régulièrement confrontée à une petite délinquance qui se développe en général dans des lieux de forte affluence et que les effectifs de la police nationale, en nombre insuffisant, ne parviennent pas à prévenir dans des conditions satisfaisantes.

Pour améliorer la situation qui porte manifestement préjudice à la tranquillité publique, la Ville de Bordeaux propose de procéder à l'installation de dix caméras aux endroits suivants :

- Quartier Belcier

| | |
|-------------------|----------------------------------|
| quai de Paludate | 6 caméras VSU |
| rue Bac Ninh : | 1 caméra VSU |
| rue Richard : | 1 caméra VSU et contrôle d'accès |
| rue Bobillot : | 1 caméra VSU et contrôle d'accès |
| rue du Mascaret : | 1 caméra VSU et contrôle d'accès |

Ce dispositif de vidéosurveillance urbaine est conçu dans un but préventif, avec un nombre de caméras limité et le lieu de leur implantation a été défini en concertation avec la Police Nationale.

La vidéosurveillance des lieux publics présente incontestablement un effet dissuasif qui a pour effet de faire diminuer les actes de violence dans des proportions sensibles comme l'atteste l'évolution des statistiques de la Police Nationale (CLSPD 2006).

Elle s'accompagne bien entendu de sûretés destinées à respecter les libertés individuelles et qui sont vérifiées par une commission ad hoc placée sous l'autorité du Préfet. (garanties de non visibilité des immeubles privés par l'intégration d'un cryptage dynamique (cache) asservi à l'utilisation du zoom, information sur site que celui-ci est sous vidéosurveillance, etc).

L'ensemble de l'installation sera géré en mairie par le PC vidéo du contrôle d'accès avec du personnel assermenté et selon un protocole de prévention et de strict respect de la répartition des rôles et des responsabilités destiné à garantir un fonctionnement parfaitement conforme à la réglementation.

Ce PC vidéo fonctionne en liaison permanente avec le PC radio de la Police Municipale ainsi que les forces d'intervention de la Police Nationale, les pompiers et les services d'intervention d'urgence. Ce personnel n'a par ailleurs pas vocation à intervenir dans le traitement d'un sinistre ou d'un événement car sa mission se limite à transmettre à qui de droit les informations reçues.

Sur le plan technique, les travaux d'extension de réseau seront réalisés dans le cadre du marché à bons de commande prévu à cet effet.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner votre accord pour autoriser l'installation de 10 caméras de vidéo surveillance urbaine.
- autoriser Monsieur le Maire à réaliser ces travaux sur le marché à bons de commande prévu à cet effet.
- La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus au budget (à préciser)

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Henri PONS
Adjoint au Maire